

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016

Date de révision: 11.07.2016

Page: 1/6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 91319
Nom commercial QUANTOFIX Peroxyde 25
1 x 100 languettes de test

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignment à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0

Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Si le marquage CE: Produit pour des applications de diagnostic in vitro (IVD) ou des accessoires pour des applications médicales.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
Tél. +49 2421 969 0

E-mail: msds@mn-net.com

Importateur France

MACHEREY-NAGEL EURL
1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerdt, Tél. 0388 68 22 68

E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse

MACHEREY-NAGEL AG
Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00

E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ne nécessite pas d'indication.

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

100 languettes de test

Directive 1999/45/CE

Symboles - ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Règlement (CE) CLP n° 1272/2008

Pictogrammes de GHS ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Mention d'avertissement -

Aucune classe de danger

2.2 Éléments d'étiquetage

100 languettes de test

Directive 1999/45/CE

Symboles:

-

-

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016

Date de révision: 11.07.2016

Page: 2/6

S 22

Ne pas respirer les poussières.

Règlement (CE) CLP n° 1272/2008

Pictogrammes de GHS:

ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Mention d'avertissement: -

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Sur la base de l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience, nous déclarons par la présente que ce produit ne contient aucune substance dangereuse ni aucun mélange dangereux, susceptible - au sens des règlements européens en vigueur 1272/2008/CE, 1907/2006/CE, 1999/45/CE ainsi qu'en vertu de la législation allemande sur les matières dangereuses - d'être classé produit dangereux et devant faire l'objet d'un étiquetage distinctif, et ce, ni dans la concentration présente, ni dans la quantité totale par emballage. Un emballage individuel ne présente qu'un très faible potentiel de dangers.

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

100 languettes de test

Substance :	cellulose	N° CAS :	9004-34-6
Concentration:	1 - 10 %		
Formule:	(C ₆ H ₁₀ O ₅) _n		
N° d'enregist.REACH:	exempt, Annex IV		
N° CE:	232-674-9		
selon 1999/45/CE:	-	selon GHS:	pas nécessaire

Substance :	substances/mélange < 1%, déclaration ne pas nécessaire	N° CAS :	-
Concentration:	0,1 - 1 %		
selon 1999/45/CE:	-	selon GHS:	pas nécessaire

Substance :	PVC foli (CAS 9002-86-2)	N° CAS :	-
Concentration:	95 - 100 %		
selon 1999/45/CE:	-	selon GHS:	pas nécessaire

3.3 Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger.

4.1.1 Après contact avec la peau

Pas nécessaire. Dépoussiérer avec un chiffon humide.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Pas nécessaire. Frotter l'œil pour le faire pleurer et ainsi évacuer la poussière avec les larmes qui le lavent naturellement

4.1.3 Après inhalation

Pas nécessaire. En cas d'inhalation de poussières, faire respirer de l'air frais.

4.1.4 Après ingestion

Pas nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016

Date de révision: 11.07.2016

Page: 3/6

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre recommandation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non.

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.

5.4 Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver le poste de travail avec de l'eau. Jeter l'eau de lavage à l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.

Classe de stockage (VCI): voir 12.1

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour l'analyse.

Si le marquage CE: Produit pour des applications de diagnostic in vitro (IVD) ou des accessoires pour des applications médicales.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

100 languettes de test

Substance : cellulose

CAS No. : 9004-34-6

Limites d'exposition (VME) : 10 mg/m³

TRGS 900 (DE): Staub 1.25 A / 4 E mg/m³

E/e respirable

SUVA(CH) MCT valeur: 3 a ppm

TRGS 901 (DE): Nr. 96

listed in TRGS (DE): 900, 901

Substance : substances/mélange < 1%, déclaration ne pas nécessaire

CAS No. : -

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016

Date de révision: 11.07.2016

Page: 4/6

Substance : PVC foli (CAS 9002-86-2)

CAS No. : -

8.2 Contrôle de l'exposition

Pas nécessaire.

8.2.1 Protection respiratoire

Pas nécessaire.

8.2.2 Protection des mains

Pas nécessaire.

8.2.3 Protection des yeux

Pas nécessaire.

8.2.4 Protection de la peau

Pas nécessaire.

8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène

Ne nécessite pas d'indication.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

100 languettes de test

État/Aspect : solide

Couleur : coloré

Odeur : inodore

9.2 Autres informations

Propriétés relatives au groupe de substances

9.2.1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune.

10.4 Conditions à éviter

Le cas échéant en l'instructions d'emploi.

10.5 Matières incompatibles

Ne nécessite pas d'indication. Éviter le contact avec les acides concentrés.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

100 languettes de test

Substance : cellulose

N° CAS : 9004-34-6

Canada CEPA 1999:

DSL yes

LD50_{orl} rat :

>5000 mg/kg

LC50_{inh} rat :

>5800_{4h} mg/m³

LD50_{drm} rbt :

>2000 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016

Date de révision: 11.07.2016

Page: 5/6

Substance : substances/mélange < 1%, déclaration ne pas nécessaire N° CAS : -

Substance : PVC foli (CAS 9002-86-2) N° CAS : -

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

100 languettes de test

Substance : cellulose N° CAS : 9004-34-6
WGK (DE): nwg
Classe de stockage (VCI): 11

Substance : substances/mélange < 1%, déclaration ne pas nécessaire N° CAS : -
WGK (DE): 1
Classe de stockage (VCI): 12-13

Substance : PVC foli (CAS 9002-86-2) N° CAS : -

12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne nécessite pas d'indication.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

GÉNÉRALITÉS : éliminer les déchets solides avec les ordures ménagères, verser les liquides préalablement dilués à l'égout.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. -14.4. pas nécessaire

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et la directive 2015/830/UE

Date d'impression: 04.11.2016

Date de révision: 11.07.2016

Page: 6/6

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases R, H et P

16.1.1 Libellé des phrases R

16.1.2 Libellé des phrases H

16.1.3 Libellé des phrases P

16.2 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

non

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Directive de la SUVA (Suisse) relative aux valeurs limites d'exposition au poste de travail, actualisée en janvier 2009

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version février 2015

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE

Les versions actualisées de toutes nos fiches de données de sécurité sont à votre disposition sur Internet :

<http://www.mn-net.com/MSDS>